

Compte rendu de la séance du vendredi 26 février 2016

Président : Philippe WAGNER

Secrétaire de la séance : Louis BREMOND

Présents : tous les membres à l'exception de
Josée CHARROUX, procuration à Sandra CAMPIONE
Paul LOMBARD, procuration à Philippe WAGNER
Cyrille PRACHE, procuration à Marie-Claude CLAEYS

Approbation du dernier compte rendu :
Séance du 22/01/2016 - approuvé à l'unanimité

Délégations de Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

- MAPA Voirie
Lot 1 : un avenant a été signé avec la société COLAS pour un montant de 4 192.00€ ht
Lot 2 : un avenant a été signé avec la société COLAS pour un montant de 1 664.00€ ht
- MAPA Aménagement centre ville - Place de la République
Un avenant a été signé avec la société COLAS pour un montant de 7 917.00€ ht

Ordre du jour:

- **Fixation du loyer - local du commerce "Place de la République"**
- Participation aux Centrales Villageoises
- Subvention exceptionnelle à l'association "Par son et par mot"
- Créances irrécouvrables
- Crédit relais - Travaux de voirie et Place de la République
- Loyer Gendarmerie
- Majoration des indemnités du Maire
- Questions diverses

Délibérations du conseil

1. Fixation du loyer - local commerce "Place de la République" (DE 2016 007)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du local à destination de commerce situé "Place de la République". Mlle GIOVANNONI Stéphanie étant attributaire du local, celle-ci sort de la salle et ne prend ni part à la discussion ni à la décision.

Il fait ensuite état de l'emprunt réalisé pour cette acquisition, et précise le remboursement trimestriel s'élevant à 1 274.83€ soit 424.94€ mensuels.

Monsieur le Maire saisit à présent l'assemblée pour fixer le loyer du local, prochainement loué pour un commerce et ce, à compter du 01/07/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
avec 1 voix contre (DELORY Daniel) et 14 voix pour

- **FIXE le prix du loyer du local commercial situé "Place de la République" à 500.00€ par mois.**

2. Subvention exceptionnelle à l'association "Par sons et par mots" (DE 2016 008)

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Mme SAGNES, présidente de l'association "par sons et par mots".

Il revient donc sur les objectifs portés par cette association sur l'année 2016 :

"Les Déambulations" est un projet collectif avec un spectacle dans les rues de Banon, pour l'été 2016 ; chacun peut s'y engager selon ses talents, ses compétences et le temps dont il dispose. Une préparation de 6 mois est nécessaire.

Le budget présenté par l'association fait état d'une subvention de 3 500€ émanant de la commune de Banon.

Compte tenu des finances et des projets communaux,

Compte tenu des associations pour lesquelles la commune de Banon s'engage chaque année,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer à l'association "par sons et par mots" une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à la majorité avec,
5 abstentions (MAZZOLINI Cathy, PRACHE Cyrille, CLAEYS M-Claude, BREMOND Louis, ROBIN Éric)
1 voix contre (LOMBARD Paul)
9 voix pour,

- **DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1800€ à l'association "Par sons et par mots".**
- **PRÉCISE que cette somme sera prévue dans le budget général.**

3. Admission en non valeur (DE 2016 009)

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme la Chef de Poste du Centre des Finances publiques de Forcalquier en date du 20 janvier 2016.

Compte tenu de la situation des dettes d'une administrée, et de l'ordonnance du Juge du Tribunal d'Instance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :
 - Exercice 2011 Titre 16 - R 663 du rôle de l'eau/assainissement n°2 pour un montant de 74.93€
 - Exercice 2012 Titre 77 - R 629 du rôle de l'eau/assainissement n°3 pour un montant de 196.70€
 - Exercice 2013 Titre 53 - R 641 du rôle de l'eau/assainissement pour un montant de 333.99€

soit un total de 605.56€

- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget annexe de l'exercice 2016.

4. Crédit relais - Travaux "Place de la République" et Voirie (DE 2016 010)

Monsieur le Maire fait état des travaux d'aménagement de la Place de la République et ceux relatif à la voirie, ceux-ci s'élevant au total à 331 514.40€ ttc. Il précise que la majeure partie de ceux-ci seront à régler avant la fin du 2ème trimestre 2016, ce qui implique qu'une avance de trésorerie en attente des subventions notamment serait nécessaire.

De ce fait, il explique à l'Assemblée qu'une consultation auprès des établissements bancaires a été lancée pour :

1) un prêt relais d'un montant de 230 000.00€ (ou correspondant aux arrêtés de subventions et FCTVA).

Les principes généraux sont :

- avance du capital sur une durée de 2 à 3 ans
- remboursement des intérêts seulement sur toute la durée établie
- remboursement du capital à la dernière échéance, avec possibilité de remboursement anticipé.

2) Une ligne de trésorerie de 100 000.00€.

Cette ligne de trésorerie pourra éventuellement être mise en place pour améliorer le fonds de roulement.

Trois établissements ont répondu favorablement à notre demande dont un partiellement.

Monsieur le Maire présente donc les propositions reçues pour le prêt relais :

La Banque Postale

1) Prêt relais

- montant du prêt consenti 229 000.00€ correspondant au total des subventions allouées et du FCTVA estimé
- taux fixe de 1.140% sur 2 ans
de 1.280% sur 3 ans
- échéances trimestrielles
- remboursement du capital à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois avec respect d'un préavis de 35 jours calendaires
- commission d'engagement 400.00€

Caisse d'Epargne

1) Prêt relais

- montant du prêt consenti 230 000.00€
- taux fixe de 1.83% à 1.84% sur 2 ans
de 2.01% à 2.03% sur 3 ans
(selon échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle)
- remboursement du capital à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois
- commission d'engagement 575.00€

2) Ligne de trésorerie

- ligne de trésorerie 100 000.00€
sur 364 jours
taux d'intérêt : EONIA + 1.95%
soit 1.71% au 19/02/2016
remboursement des intérêts par mois civil (débit d'office)
aucune commission de gestion ou de mouvement
0.25% de commission de non utilisation

Crédit Agricole

1) Prêt relais

- montant du prêt consenti 230 000.00€
- taux fixe 1.45% sur 2 ans (24 mois)
- échéances trimestrielles
- remboursement du capital à tout moment sans pénalité
- frais de dossier 0.30% du capital ramnés à 460.00€

2) Ligne de trésorerie

- ligne de trésorerie 100 000.00€
sur 12 mois
taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.50%
soit 1.35% avec dernier Euribor connu (janvier 2016)
remboursement trimestriel des intérêts
commission de confirmation de 0.20% soit 200.00€
facturation de 10€ par tirage si virement inférieur à 50 000.00€
commission de non utilisation : offerte
pas de frais de dossier ni de parts sociales

Compte tenu des facturations de l'entreprise chargée des travaux, prévues par situation mensuelle,

Compte tenu des subventions allouées,

Compte tenu du FCTVA prévisionnel sur l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT l'offre de la Banque Postale suivante :**

- <i>montant du prêt consenti</i>	<i>229 000.00€</i>
- <i>taux fixe</i>	<i>de 1.140% sur 2 ans</i>
- <i>échéances</i>	<i>trimestrielles</i>
- <i>remboursement du capital</i>	<i>à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois avec respect d'un préavis de 35 jours calendaires</i>
- <i>commission d'engagement</i>	<i>400.00€</i>

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation.**

5. Loyer Gendarmerie (DE 2016 011)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de la Gendarmerie.

Il rappelle ensuite qu'elle occupe des locaux communaux ; il s'agit de 4 logements pour une surface totale de 320 m².

La valeur locative estimée par la D.D.Fi.P s'élève à 18 038.00€ par an, à compter du 1er avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE le loyer estimé à 18 038.00€ par an.**

6. Majoration des indemnités du Maire (DE 2016 012)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°DE_2014_023 fixant les indemnités des élus, et n°DE_2014_74 relative à la majoration des indemnités.

Il fait ensuite état d'une circulaire préfectorale relative aux modalités d'application de diverses dispositions en 2016, dont la fixation des indemnités de fonction des maires.

Conformément aux articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31/03/2015, il convient de délibérer à nouveau pour l'attribution de majorations aux élus des communes qui en remplissent les conditions.

La commune de Banon, ayant été chef lieu de canton jusqu'en 2015, Monsieur le Maire peut continuer à percevoir une majoration d'indemnités.

Rappel de l'indemnité de Monsieur le Maire :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT : 43%

Majoration, article R2123-23 du CGCT : 15%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME l'indemnité de Monsieur le Maire au taux de 43% de l'indice 1015, conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT**
- **CONFIRME la majoration d'indemnités au taux de 15%, conformément à l'article R2123-23 du CGCT**

Questions diverses

• **Immeuble Usseglio**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la Cour d'Appel Administrative concernant le recours des consorts FREDIANELLI et l'immeuble Usseglio.

Point sur le pourvoi en cassation éventuel :

- 3500€ environ d'honoraires pour recours à un avocat spécialisé
- courrier faisant état d'une étude sur le dossier

• **Point sur les travaux en cours**

- Début mars : entreprise spécialisée pour le béton désactivé sur le chantier
- Colas : retour sur les chantiers autour du 14/03/2016
- Pavage autour de la fontaine : Entreprise JULIEN
- Circuit fermé de la fontaine : Entreprise Top Services
- AEP Rue Pasteur : bascule sur la nouvelle canalisation semaine 9

Les travaux seront terminés pour le week-end de Pâques si aucun incident n'intervient.

• **Point sur le PLU**

Rétroplanning envisagé :

- DCE préparé par Me Neveu pour début mars 2016
- Choix de l'attributaire à la mi-avril 2016
- PADD avant été 2016

• **Judo Club**

Suite courrier du judo club de St Michel/Banon, information d'une jeune judoka de Banon, Manon Domergue, qualifiée pour le championnat national en catégorie cadette.

• **Collège**

Information d'un voyage scolaire prévu du 24 au 28/05/2016 pour les classes hispaniques de 4ème et 3ème à Barcelone.

Coût par élève : 300€.

Délibération pour subvention lors de la prochaine réunion.

• **Chats**

Information de prise d'un arrêté de capture de chats sur le quartier de Fauverge.

Séance levée à 20h56

Le Maire : Philippe WAGNER



(Handwritten signature in blue ink)